

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

A REMETTRE AU PLUS TARD LE 24 OCTOBRE 2024

Cher adhérent et futur adhérent,

La saison 2024-2025 débutera le lundi 9 septembre 2024. Nous serons présents au Forum des associations le samedi 7 septembre à Dinan.

Nous vous rappelons que deux séances d'essais gratuites sont proposées aux nouveaux futurs adhérents.

Durant ces séances, le Club considère que l'adhérent a consulté préalablement son médecin et qu'il est apte à la pratique du karaté. Le Club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.

Au moment de l'inscription, l'adhérent devra **OBLIGATOIREMENT** remettre aux responsables du club les documents suivant :

- La **fiche d'inscription** dûment complétée (p.4) et la **feuille de la FFK** (annexe)
 - L'**autorisation parentale** pour les mineurs (p.4)
 - Le **règlement intérieur** daté et signé (p.5)
 - La **déclaration sur l'honneur** de non contre-indication à la pratique en compétition du karaté, pour les mineurs uniquement (annexe).
 - Le **règlement de la cotisation** à l'ordre du CEPS Dinan Armor Karaté.
- Pour les mineurs : merci d'indiquer le nom de l'enfant au dos du chèque.

- En cas de règlement par chèque (3 maximum) : ceux-ci devront couvrir l'intégralité de la cotisation et être libellés à l'ordre de **DINAN ARMOR KARATE**.

Pour les mineurs : merci d'indiquer le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque.

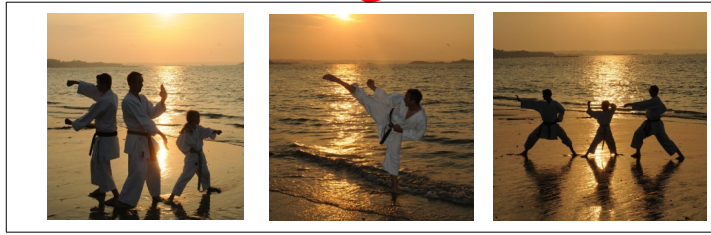
- En cas de paiement par chèque CAF, Coupon Sport ou Chèque Vacances ANCV, CE : en cas de retard de la part de votre organisme (employeur, CAF, ANCV, etc.) un chèque de caution vous sera demandé. Ce dernier vous sera restitué lorsque le paiement aura été effectué.

- En cas de règlement par virement, le RIB du Club est en annexe. Préciser le nom et prénom de l'adhérent en référence.

- En cas de règlement en espèce : mettre l'argent dans une enveloppe avec nom, prénom et montant versé.

- Si besoin d'une facture acquittée, transmettre la demande avec nom, prénom, date de naissance et montant de la cotisation de l'adhérent par mail.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ, L'ADHÉRENT NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ EN COURS



NOTE À L'ATTENTION DES PARENTS

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (ex : concert, manifestation sportive, etc...), il est possible que durant la saison certains cours soient annulés.

Dès que l'information nous parvient, nous nous efforçons de prévenir tous les adhérents dans les meilleurs délais (courriel, affichage sur les portes de la salle de cours).

Les parents n'ayant pas pris connaissance de leur boîte mail et n'accompagnant pas leur enfant jusqu'au dojo ne peuvent, de ce fait, être au courant de ces éventuelles annulations de dernière minute.

Afin d'éviter le mécontentement de certains parents devant une telle situation, nous nous permettons de vous rappeler l'article 1 du règlement intérieur, qui stipule :

« Article 1 : Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo.

Le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous la responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires, etc...) et après le salut.

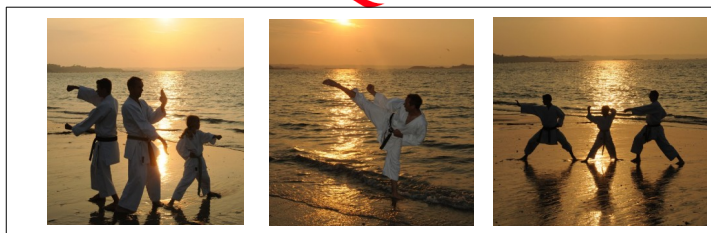
Il appartient à chaque parent de venir chercher son enfant dans la salle après le cours. »

Les membres du bureau ainsi que le professeur se dégagent de toute responsabilité en dehors des cours, et ne pourront être tenus pour responsables des déplacements de vos enfants en dehors de ceux-ci.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Bien sportivement.

Le Bureau.



TARIFS ET HORAIRES

Les cours seront dispensés par Monsieur Laurent LEFRANCOIS
Professeur Diplômé d'État 7ème Dan FFKAMA, Expert départemental.

- 1) Catégorie enfant 4-6 ans (nés de 2018 à 2020)
Horaires : LUNDI 17h00 à 18h00
Cotisation : 160,00 € (compris 38,00 € de licence)
- 2) Catégorie enfant 7-12 ans (nés de 2012 à 2017)
Horaires : LUNDI et JEUDI 18h00 à 19h00
Cotisation : 175,00 € (compris 38,00 € de licence)
- 3) Catégorie adolescents 13-18 ans (nés de 2006 à 2011)
Horaires : LUNDI et JEUDI 19h00 à 20h30
Cotisation : 205,00 € (compris 38,00 € de licence)
- 4) Catégorie adultes 19 ans et plus
Horaires : LUNDI et JEUDI 19h00 à 20h30
Cotisation : 215,00 € (compris 38,00 € de licence)

Réduction :

- *A partir de la 2ème inscription, une réduction de 20 € pour le deuxième enfant vous sera accordée sur la cotisation annuelle, puis une réduction de 10 € par enfant à compter de la 3ème inscription.*

Chaque adhérent pourra s'entraîner dans les trois clubs : Dinan, Créhen et Dinard.

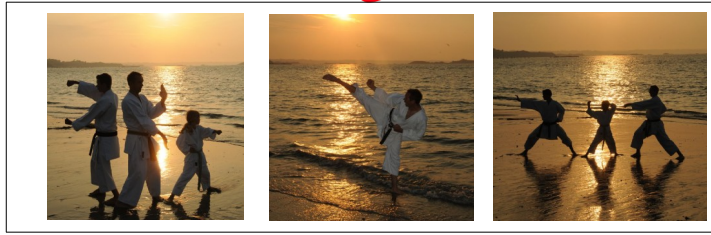
En dehors des heures de cours, nous organisons des sorties (restaurant, kayak, randonnée...). Les occasions ne manquent pas pour se retrouver.

LES MEMBRES DU BUREAU

- Le Président : M. Laurent ESSIRARD
Tél : 06.87.23.91.31
- La Trésorière : Mme Anne MARION
Tél : 06.10.79.31.10
- Le Secrétaire : M. Sylvain TREGUER
Tél : 06.66.92.89.06

Courriel : dinanarmorkarate@outlook.fr

Site internet : www.armorile-karate.fr



FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE (complète) :

DATE DE NAISSANCE : ÂGE : TEL :

MAIL :

Personne à contacter en cas d'urgence :

M. ou Mme Tél :

+ Remplir la feuille de la FFK (cocher la case création pour les nouveaux licenciés) en annexe.

+ Attestation médicale pour les mineurs, en annexe.

Moyen de paiement (plusieurs cases peuvent être cochées) :

- ☐ Chèques : indiquer le montant et le nombre
- ☐ Espèces : indiquer le montant
- ☐ Virements : indiquer le montant et la date de paiement
- ☐ Pass'Sport : indiquer le code en respectant la casse
- ☐ Chèques CAF : indiquer le montant
- ☐ Coupons Sport ou Chèques Vacances ANCV : indiquer le montant

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. ou Mme

autorise mon fils, ma fille

à pratiquer le karaté au sein de l'association DINAN ARMOR KARATE.

Fait à

Le

Signature :

DROIT À L'IMAGE

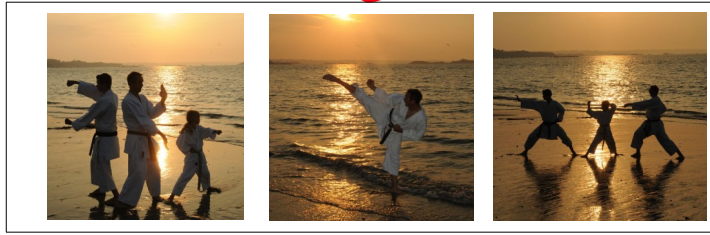
Je soussigné(e) M. ou Mme

autorise le club DINAN ARMOR KARATE à prendre, éventuellement, des photos / films de mon enfant
....., à l'entraînement et en compétition, pour les publier uniquement sur le site
internet du club, ou en démonstration lors du forum des associations.

Fait à

Le

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dès lors que vous vous inscrivez au DINAN ARMOR KARATE, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association. Le non-respect du règlement autorise le professeur à exclure immédiatement l'auteur des désagréments du dojo.

ARTICLE 1 : Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo.

Le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous la responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires, etc...) et après le salut. Il appartient à chaque parent de venir chercher son enfant dans la salle après le cours.

Les spectateurs sont autorisés pendant le cours. Afin que celui-ci ne soit pas perturbé, le silence est demandé pendant les séances.

ARTICLE 2 : Le DINAN ARMOR KARATE est une école d'arts martiaux. Son bon fonctionnement concerne tout à chacun. Le karatéka doit respecter son partenaire (qui n'est pas un adversaire). Pour cela, la propreté corporelle et celle de son kimono, la politesse, la prévenance et la non-brutalité sont autant d'atouts.

ARTICLE 3 : Lorsque l'on entre dans le dojo, on se doit d'adopter une attitude particulière. Des usages sont de rigueur, tel que respecter l'étiquette et la tradition des arts martiaux. Chacun se devra d'observer ce qui se fait et s'informer auprès des plus anciens pour connaître toutes les règles afin d'être en harmonie avec les autres. Les élèves les plus avancés sont responsables de la discipline et de l'étiquette, auxquelles il ne sera toléré aucun manquement. Tout pratiquant qui ne respecterait pas les règles et habitudes de son groupe sera immédiatement exclu, sans dommage et intérêt.

ARTICLE 4 : L'hygiène corporelle et vestimentaire sera irréprochable. Les ongles seront soigneusement coupés (ongles longs = danger). Il va de soi que chacun veillera à la propreté des lieux et prendra soin du matériel mis à disposition. Pour toute sortie du dojo, même pour un très court instant (par exemple se rendre aux toilettes), l'adhérent devra obligatoirement chausser des tongs ou autres « claquettes ». Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée aux vestiaires. Lors des entraînements, le port de bagues, colliers et autres bijoux est interdit.

ARTICLE 5 : Toutes les personnes qui s'entraînent doivent être à jour de leurs cotisations, licences (devant être conservées), assurances et certificat médical. Les cotisations sont payables pour la saison, afin de réserver les cours. En début de saison, il est proposé un forfait. Les cotisations, licences, assurances ne sont en aucun cas remboursables après 7 jours, sauf cas exceptionnel : maladie grave, maternité, hospitalisation, etc... et avec accord préalable des membres de l'association. Si, pendant une période, vous ne pouviez pas vous entraîner, rien ne vous empêche de venir voir les cours et de continuer à participer à la vie du dojo.

ARTICLE 6 : Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
Les débutants peuvent être acceptés en cours de saison.

ARTICLE 7 : Inscription aux compétitions (combat et kata) : l'inscription ne pourra être validée qu'après règlement de la participation auprès de l'association en temps et en heure (participation financière spécifique à chaque compétition). Les informations (montant de la participation et date limite d'inscription) seront communiquées lors des cours.

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé » :

RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE DINAN ARMOR KARATE SALLE NEMEE ROUTE DE DINARD 22100 DINAN			
DOMICILIATION : DINAN (01804)			
Banque 30003	Guichet 01804	N° de compte 00037261803	Clé RIB 59
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3018 0400 0372 6180 359			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE DINAN ARMOR KARATE SALLE NEMEE ROUTE DE DINARD 22100 DINAN			
DOMICILIATION : DINAN (01804)			
Banque 30003	Guichet 01804	N° de compte 00037261803	Clé RIB 59
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3018 0400 0372 6180 359			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE DINAN ARMOR KARATE SALLE NEMEE ROUTE DE DINARD 22100 DINAN			
DOMICILIATION : DINAN (01804)			
Banque 30003	Guichet 01804	N° de compte 00037261803	Clé RIB 59
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3018 0400 0372 6180 359			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE DINAN ARMOR KARATE SALLE NEMEE ROUTE DE DINARD 22100 DINAN			
DOMICILIATION : DINAN (01804)			
Banque 30003	Guichet 01804	N° de compte 00037261803	Clé RIB 59
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3018 0400 0372 6180 359			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE DINAN ARMOR KARATE SALLE NEMEE ROUTE DE DINARD 22100 DINAN			
DOMICILIATION : DINAN (01804)			
Banque 30003	Guichet 01804	N° de compte 00037261803	Clé RIB 59
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3018 0400 0372 6180 359			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

SOCIETE GENERALE			
RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE DINAN ARMOR KARATE SALLE NEMEE ROUTE DE DINARD 22100 DINAN			
DOMICILIATION : DINAN (01804)			
Banque 30003	Guichet 01804	N° de compte 00037261803	Clé RIB 59
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3018 0400 0372 6180 359			
Identification International de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

Annexe n°1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MINEURS

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge : ____ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Annexe n°2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF
A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négalement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :

CIRCULAIRE DU 27 JUILLET 2021

Objet : Politique fédérale relative à la réglementation en matière de certificat médical

Par cette circulaire, la fédération française de karaté et disciplines associées (FFKDA) souhaite informer les clubs affiliés de la politique fédérale pour les saisons à venir en matière de certificat médical pour la nouvelle inscription au club et la prise de licence.

La réglementation en vigueur sur les certificats médicaux a connu des modifications importantes ces dernières années, avec pour finalité principale la facilitation de la prise de licence et des renouvellements, pour les pratiquants majeurs comme mineurs.

Pour la saison 2021/2022, la FFKDA procède donc à une évolution majeure de sa réglementation en vigueur en matière de certificats médicaux.

Désormais, il convient de distinguer la situation des licenciés mineurs (a) de celle des licenciés majeurs (b).

a) Nouvelle réglementation pour la prise de licences concernant **les mineurs**

Dès la saison 2021/2022, la fédération met en place une nouvelle réglementation, en application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du **décret du 7 mai 2021** et de **l'article L. 231-2, III modifié du code du sport**.

Un questionnaire devra désormais être réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé.

Ce questionnaire se trouve en Annexe n°1 de la présente circulaire et sera disponible sur le site internet fédéral (<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>), et réservé au pratiquant mineur et aux titulaires de l'autorité parentale.

A la suite de quoi, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative (modèle d'attestation en Annexe n°2).

A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. **Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs, et ces derniers doivent conserver seulement l'attestation sur l'honneur.**

Concernant le questionnaire, si **une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive**, la production d'**un certificat médical** d'absence de contre-indication est alors **obligatoire** et uniquement dans ce cas-là.

Pour ce qui est de la participation aux compétitions organisées au cours de la saison sportive, le certificat médical ne sera plus exigé.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que des dispositions dérogatoires sont prévues dans certains cas.

Les pratiquants des disciplines suivantes, sont dans l'obligation de fournir un certificat médical tous les ans (disciplines pour lesquelles le combat peut prendre fin notamment ou exclusivement avec un KO) : **Karaté contact, Full contact, Karaté mix, Sanda, Vo Tu Do, Vovinam Combat et Yoseikan Budo.**

b) Nouvelle réglementation pour la prise de licences concernant **les majeurs**

Le principe général, une extension de validité du certificat médical :

En application de **l'article L. 231-2 et de l'article D. 231-1-2 du code du sport**, la validité du certificat médical pour les majeurs est désormais étendue à 3 ans.

Pour tout renouvellement pendant cette période de validité, le sportif doit renseigner chaque année un questionnaire de santé au moment de sa inscription et prise de licence.

Pour les nouveaux adhérents, la fourniture d'un premier certificat médical reste obligatoire.

Le questionnaire se trouve en Annexe n°3 de la présente circulaire et sera disponible sur le site internet fédéral (<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>).

Dans l'hypothèse où toutes les cases cochées présentent des réponses négatives, alors la production d'un certificat médical pour ces années-là ne sera pas nécessaire.

Dans ce cas uniquement, une **attestation sur l'honneur** dans laquelle l'intéressé s'engage à avoir répondu négativement à tous les items **doit être fournie au club affilié au moment du renouvellement de la licence** (modèle d'attestation en Annexe n°4 de la présente circulaire et disponible sur le site internet fédéral <https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>).

Si une réponse est positive à une des questions présentées dans le questionnaire, l'adhérent devra alors obligatoirement fournir un certificat médical.

A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de la prise de licence aux clubs.

Ces attestations doivent être obligatoirement conservées par le club.

Le cas particulier de la pratique en compétition :

Pour les licenciés susceptibles de participer à minima à une compétition durant la saison, le certificat médical est également valable pour une durée de 3 ans.

La seule obligation complémentaire est qu'il doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du karaté ou de la discipline concernée **en compétition**.

Comme pour les pratiquants mineurs, la présentation du certificat médical ne sera plus exigée lors de la participation aux compétitions.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que des dispositions dérogatoires sont prévues dans certains cas.

Les pratiquants des disciplines suivantes, sont dans l'obligation de fournir un certificat médical **tous les ans** (disciplines pour lesquelles le combat peut prendre fin notamment ou exclusivement avec un KO) : **Karaté contact, Full contact, Karaté mix, Sanda, Vo Tu Do, Vovinam Combat et Yoseikan Budo.**

Pour tout complément d'information à ce sujet, le service juridique de la FFKDA, se tient à votre disposition par téléphone (01 41 17 44 41) ou par mail (juridique@ffkarate.fr).

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Le service juridique

Annexe n°1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MINEURS

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge : ____ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Annexe n°2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF
A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négalement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :

Annexe n°3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MAJEURS

Renouvellement de licence d'une
fédération sportive
Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez
fournir un certificat médical pour renouveler votre licence
sportive.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'ADHERENT

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Annexe n°4 :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE LICENCE**

LICENCIÉ MAJEUR

Je soussigné(e) Monsieur/Madame _____

atteste avoir complété l'ensemble du Questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA
n°15699*01) et avoir répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature :